

Conseil municipal du 25 juin 2010

**Intervention de Michèle Bleuse, Conseillère
déléguée (Les Verts), sur le vœu relatif à la loi
NOME proposé par le groupe Communiste,
Radical et Citoyen**

Les députés ont voté la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité), en vertu de laquelle, et en conformité avec les directives européennes, EDF devra céder un quart de son électricité à ses concurrents à un prix fixé.

Le contenu de cette loi verrouille l'avenir de la politique énergétique française, en entérinant le règne de la technologie nucléaire.

Ainsi, elle acte la prolongation de la durée de vie des réacteurs et le renouvellement du parc nucléaire français. Elle n'accorde aucune place aux seules évolutions à même de fonder une politique énergétique d'avenir : on n'y trouve rien pour inciter à la sobriété énergétique, au développement des énergies renouvelables et décentralisées, on n'y trouve rien sur une tarification solidaire et progressive de l'énergie.

Les débats autour de la loi NOME témoignent finalement d'une navrante unanimité : le mythe insensé d'une énergie nucléaire bon marché, qui aurait contribué à la prospérité de la France et constituerait un héritage à préserver.

Le prix de revente probable du MWh, fixé à 42 €, est d'un optimisme que les faits contredisent, à commencer par les surcoûts actuels et à venir du réacteur EPR. Sans parler des dépenses faramineuses (des centaines de millions d'euros) qui seraient nécessaires pour prolonger la durée de vie d'un parc nucléaire de plus en plus vétuste.

Certaines dépenses à venir sont dramatiquement minimisées, comme celles du démantèlement des installations nucléaires et de la gestion des déchets radioactifs. Le prix futur de l'électricité nucléaire est ainsi défini sur des bases fausses.

Le débat autour du partage, ou du pillage, de la «*rente nucléaire*» est basé sur un postulat erroné : plutôt qu'une rente, c'est une dette sur plusieurs générations que le programme nucléaire français a engendrée. En effet l'équation est simple : le coût du démantèlement est estimé entre 60 et 100 milliards €, alors que les provisions prévues par EDF ne représentent au mieux que 15 milliards €, le reste sera donc supporté par les générations futures qui devront payer pour se débarrasser de ces structures non-productives, qui hypothèquent notre avenir.

Nous sommes donc opposés à ce texte de Loi, mais sur des arguments fondamentalement différents, c'est pourquoi nous allons nous abstenir de voter ce vœu.